

### **Préambule**

Comme mentionné dans le courrier adressé par le pharmacien cantonal, l'HFR est votre partenaire désigné pour la récolte, en vue de leur élimination, des déchets coupants-tranchants, des médicaments cytostatiques ainsi que des autres médicaments.

Afin de garantir le succès de ce processus, vous trouverez, ci-dessous, les informations utiles à son bon déroulement.

Pour des raisons d'économies (le canton finance les bacs, mis à disposition et leur destruction), nous vous prions d'éviter autant que possible de transmettre pour destruction des bacs partiellement remplis

### **1<sup>ère</sup> acquisition de bacs médicollectes pour piquants/tranchants**

Au moyen du formulaire disponible sur Internet :

[http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/pharmacien\\_cantonal/elimination\\_coupants\\_-\\_trancha.htm](http://www.fr.ch/ssp/fr/pub/pharmacien_cantonal/elimination_coupants_-_trancha.htm)

nous vous fournirons des bacs médicollecte de 30 ou 50 litres avec couvercle **jaune**.

Par la suite, des nouveaux bacs vous seront automatiquement fournis lors de la remise des bacs pleins.

### **Conditions de reprise :**

- **bacs piquants/tranchants**
  1. le bac sera identifié avec une étiquette portant le nom, l'adresse et le N° de téléphone du responsable de la pharmacie et le poids (arrondi au 100g)
  2. le bac sera correctement fermé avec un couvercle jaune.
  3. seuls les bacs normés (tel que ceux fournis) seront acceptés (pas de carton bouteilles en PET etc.)
- **Reprise des médicaments cytostatiques**
  1. le carton sera identifié avec une étiquette portant le nom, l'adresse et le N° de téléphone du responsable de la pharmacie et le poids ainsi que le code «18 01 08»
  2. Les médicaments seront déposés dans un sachet plastique transparent fermé avant d'être mis dans le carton
  3. le carton sera fermé et ne comportera que des médicaments cytostatiques.
  4. une mention visible médicaments cytostatiques devra figurer sur le carton, une étiquette violette serait idéale (même code couleur que la filière HFR)
- **Reprise des autres médicaments solides et semi-liquide**
  1. le carton ou bac sera identifié avec une étiquette portant le nom, l'adresse et le N° de téléphone du responsable de la pharmacie et le poids net des médicaments ainsi que le code «18 01 09 solide»
  2. le contenu sera exempt d'emballages en carton et de prospectus
  3. les médicaments seront mis dans un carton ou bac fermé mais facilement ouvrable
- **Reprise des autres médicaments liquides**
  1. le carton ou bac sera identifié avec une étiquette portant le nom, l'adresse et le N° de téléphone du responsable de la pharmacie et le poids net des médicaments ainsi que le code «18 01 09 liquide»
  2. Les médicaments seront déposés dans un sachet plastique transparent fermé avant d'être mis dans le carton
  3. le contenu sera exempt d'emballages en carton et de prospectus
  4. les médicaments seront mis dans un carton ou bac fermé mais facilement ouvrable

## - Reprise des autres médicaments aérosols

Uniquement les médicaments dans des contenants sous pression

1. le carton ou bac sera identifié avec une étiquette portant le nom, l'adresse et le N° de téléphone du responsable de la pharmacie et le poids net des médicaments ainsi que le code «16 05 04 Aérosols»
2. Les médicaments seront déposés dans un sachet plastique transparent fermé avant d'être mis dans le carton
3. le contenu sera exempt d'emballages en carton et de prospectus
4. les médicaments seront mis dans un carton ou bac fermé mais facilement ouvrable

## Procédure

- Les bacs et cartons sont acheminés sur un site de l'HFR dans les plages horaires et aux endroits prévus. Ces déchets sont soumis à l'ordonnance sur les mouvements des déchets spéciaux et doivent être stockés dans un endroit sécurisé. Uniquement une remise au personnel désigné de l'HFR vous libère de la responsabilité du déchet.
- Une notification du nombre de bacs et de carton, de leur poids sera inscrite sur la feuille de suivi interne de l'HFR
- Des bacs neufs seront fournis en échange.
- Les bacs seront ensuite intégrés dans la filière d'élimination du site.

## Lieu de remise et contact

### HFR Fribourg- Hôpital cantonal

Adresse: Quai de réception des marchandises, ch. des Pensionnats 2-6, 1752 Villars-sur-Glâne

Heures d'accueil: jours ouvrables, de 7h30 à 11h30 et de 13h15 à 15h45

Réception : S'annoncer à la réception du quai de livraison, attendre l'arrivée de la personne et lui remettre le bac en main propre

*Pour un meilleur service vous pouvez vous annoncer la veille au 026 306 08 81*

### HFR Riaz

Adresse: Quai de livraisons, Promenade des Pères-Gremaud, 1632 Riaz

Heures d'accueil: jours ouvrables, de 7h30 à 11h30 et de 13h15 à 15h45

Réception : demander le magasin central via l'interphone, attendre l'arrivée de la personne et lui remettre le bac en main propre

*Pour un meilleur service vous pouvez vous annoncer la veille au 026 306 40 63*

### HFR Tafers

Adresse: Quai de livraisons, Maggenberg, 1712 Tafers

Heures d'accueil: jours ouvrables, de 7h30 à 11h30

Réception : composer le 66375 sur le téléphone extérieur, attendre l'arrivée de la personne et lui remettre le bac en main propre

*Pour un meilleur service vous pouvez vous annoncer la veille au 026 306 63 76*

## Uniquement pour les piquants/tranchants

### HFR Meyriez-Murten

Adresse: Entrée livraison / Lieferanteneingang, Chemin du Village 24, 3280 Meyriez

Heures d'accueil: jours ouvrable, de 7h30 à 11h30

Réception : demander le service technique via l'interphone, attendre l'arrivée de la personne et lui remettre le bac en main propre

*Pour un meilleur service vous pouvez vous annoncer la veille au 026 306 73 00*